



ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-367
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX – POSE DE CLIMATISATION
19 RUE VICTOR HUGO

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2026-191 en date du 9 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Georges ELNECAVE, 3° Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur HEREDIA Dylan pour des travaux de pose de climatisation au 19 rue Victor Hugo

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre la réalisation des travaux et assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera autorisé sur 1 emplacements devant le N° 19 rue Victor Hugo, le mercredi 1 juillet 2026 de 08h00 à 19h00.

Article 2 :

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par Monsieur HEREDIA Dylan.

Article 3 :

Le présent arrêté sera obligatoirement affiché sur le lieu des travaux.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

Le directeur général des services, le chef du service de police municipal, M. le Directeur des services Techniques municipaux, et M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 30 juin 2026.

Par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint,

Georges ELNECAVE.

